

| | |
|---|---|
|  <p>Services Publics CFE CGC</p> | <p>SERVICES PUBLICS CFE-CGC</p> <p>15-17 rue Beccaria – 75012 PARIS</p> <p>☎ 01.44.70.65.90 e-mail : fonctions.publiques@cfecgcfp.org http://cfecgcfp.org/</p> |
|---|---|

Compte-rendu du GT2 sur le chantier n°2

« Comment développer et améliorer le recours au contrat dans l'emploi public ? »

13/06/2018

La fédération des services publics CFE CGC est représentée par Emmanuel FLORENTIN (SNSH), Marie-Catherine HAON et Olivier SENEGAS (SNAPATSI).

La réunion est présidée par M. LE GOFF (DGAFP)

Un document d'orientation et un PPT sont joints au présent compte-rendu.

En préambule, UNSA rappelle sa surprise à la suite de la réunion de la veille, au cours de laquelle la DGAFP a informé les organisations syndicales du dépôt d'un amendement du Gouvernement sur le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, amendement qui a pour objet d'ouvrir tous les emplois de direction de la fonction publique aux contractuels. Il y a « rupture » dans la présentation des chantiers prioritaires, celui sur les contractuels étant en cours. Il n'est pas logique de lancer une concertation et de déposer, sans attendre, des amendements. Il y a un sérieux problème de dialogue social. Rappelle que les organisations syndicales ont demandé le retrait de l'amendement.

Réponse DGAFP : à la suite de la réunion de la veille, un bref compte-rendu a été adressé au Cabinet. Il n'y a pas de retour du Cabinet pour l'instant. Le DGAFP ne pense pas que l'amendement sera retiré. Cet amendement est pris « en avance de phase », dans le prolongement des annonces faites à la suite du CITP du 01/02. S'agissant d'emplois fonctionnels, il n'est pas anormal qu'il y ait un traitement différent.

Le DGAFP rappelle les 2 objectifs du chantier prioritaire n°2 sur le recours accru aux contractuels :

- Répondre aux besoins des services ;
- Prévenir des situations de précarité et sécuriser les parcours professionnels des contractuels.

Le PowerPoint est présenté aux participants.

A la suite du rappel du cadre juridique actuel sur les conditions de recours à des contractuels, le DGAFP propose d'examiner 2 problématiques :

- Pour les « missions durables » quelles évolutions des règles d'engagement pourraient être envisagées afin de répondre aux besoins des services tout en sécurisant le parcours professionnel des agents contractuels ?

- Pour les missions ou vacances temporaires, comment conforter la réactivité des services tout en prévenant les situations de précarité ?
 - pour les « missions durables » quelles évolutions des règles d'engagement pourraient être envisagées afin de répondre aux besoins des services tout en sécurisant le parcours professionnel des agents contractuels ?

Sur ce point, le DGAFP indique qu'il n'a pas de « point d'arrivée clair et ferme du Gouvernement » et qu'il souhaite « co-construire » le modèle à venir avec les organisations syndicales. Il prend note des positions, propositions et analyses des participants.

Tour de table :

Les organisations syndicales, de façon unanime, dénoncent la méthode de travail, rappellent le courrier adressé au Premier Ministre qui appelle à une forme de dialogue sociale respectueuse et constructive, refusent la « co-construction » et rappellent leur déclaration commune lors de la réunion de lancement.

Elles sont opposées à un recours accru aux contractuels. Elles sont attachées au maintien du principe posé par le statut général qui prévoit que les emplois permanents sont occupés par des fonctionnaires. En dehors des exceptions prévues actuellement par les textes, elles refusent de prévoir des cas supplémentaires de recours au contrat sur des emplois permanents, dont la nécessité n'a toujours pas été démontrée par le Gouvernement. Elles dénoncent un parti pris idéologique et indiquent que sur ce point il y a un désaccord majeur avec le Gouvernement.

Intervention de la CFE CGC : rappelle que la CFE CGC s'est opposée aux constats et propositions contenus dans le document d'orientation du Gouvernement et est opposée au recours accru au contrat. Elle ne s'inscrira pas dans une co-construction. Le seul point sur lequel la CFE CGC veut bien travailler avec la DGAFP c'est la lutte contre la précarité dans la fonction publique et la sécurisation du parcours professionnel des contractuels.

Intervention des employeurs territoriaux (M. MASSIMI) : rappelle son attachement au statut général de la fonction publique. N'est pas demandeur de changements majeurs. Souhaite que soit ouverte une nouvelle catégorie de contrat, le « contrat de mission », en CDD, pour une période de 4 ou 5 ans. Ce type de contrat concernerait au maximum une centaine d'emplois dans la FPT.

Intervention de la CFE CGC : s'interroge sur la notion d'emploi pérenne et signale que dans la FPH dans les secteurs de la biologie et de la recherche, certains personnels sont contractuels depuis 10 à 15 ans, ce qui devrait conduire à leur titularisation.

Synthèse DGAFP :

Relève la « tonalité dominante » des organisations syndicales. Note qu'il y a désaccord sur le postulat du recours accru au contrat sur les « emplois durables ». Indique que les sujets abordés par les organisations syndicales sont « en décalage » avec les projets du Gouvernement. Indique qu'il faut « explorer quand même le sujet du Gouvernement ». Indique qu'il n'y a pas de « copie cachée » mais qu'il faut peut-être « en mettre un peu plus sur la table ».

- Pour les missions ou vacances temporaires, comment conforter la réactivité des services tout en prévenant les situations de précarité

Questions posées par la DGAFP :

Selon quelles modalités créer une nouvelle forme de contrat, le contrat de mission ou de projet ?

Comment faciliter le recours au contrat lorsqu'il s'agit de faire face à une vacance temporaire ?

Comment prévenir la précarité ?

Tour de table :

Les organisations syndicales rappellent que le contrat de projet avait été envisagé en 2011 et avait été abandonné par la suite ; aucun argument n'est présenté pour justifier la création d'une nouvelle catégorie de contrat.

Les organisations syndicales ne sont pas demandeuses d'une nouvelle catégorie de contrat.

Elles demandent la fin des vacances et de la reconduction abusive de contrats courts.

Elles rappellent que le CDD est par nature source de précarité.

Elles regrettent que ce GT n'apporte pas grand-chose par rapport au GT précédent (perte de temps).

Interventions de la CFE CGC :

La CFE CGC n'est pas demandeuse du contrat de mission et n'est pas favorable à l'extension du recours à des contrats courts. Demande au contraire la sécurisation de la situation des contractuels.

Intervention des employeurs territoriaux (M. EON, ARF) :

Les régions sont de plus en plus chargées de mission de « schématologie ». Il s'agit de missions qui durent 4 ou 5 ans maximum. Il en est de même pour des missions d'accompagnement quand il y a des transferts de compétences, ou des grands événements (jeux olympiques par exemple). C'est dans ce cadre qu'interviendraient les contrats de mission.

Synthèse DGAFP :

Il faut entendre qu'il y a 2 sujets : le projet du Gouvernement de développer et faciliter le recours au contrat et l'amélioration de la situation des contractuels. Il faut avancer sur ces sujets. Regrette que les organisations syndicales « refusent d'entrer dans le sujet du comment et ne s'intéressent qu'au sujet du pourquoi ». On ne peut pas regarder le sujet de la situation des contractuels sans traiter le sujet du recours accru au contrat. « Il faut trouver un équilibre entre les 2 sujets, cela correspond à une demande ». Les 2 dimensions ne sont pas antinomiques. Il ne faut pas faire de l'idéologie. Tous les CDD ne sont pas synonymes de précarité, il y en a qui touchent 15 000 euros ou même 5 000 euros, ils ne sont pas précaires !

Intervention de la CFE CGC : intervient sur le dernier point pour rappeler qu'un rapport a été remis au DGAFP sur la situation des contractuels dans la FPH ; rappelle la situation de titulaires de doctorats rémunérés 1587 euros par mois. Demande comment concilier égalité salariale et contractualisation croissante. Indique que les disparités énormes sont à prendre en compte.

Prochain GT :26 juin 2018